

Le Régulateur de l'énergie



N° 00 - Janvier 2018

Trimestriel d'information de l'Autorité de Régulation du Secteur de l'Énergie du Burkina Faso



Editorial :
**Pourquoi réguler
le secteur de l'énergie ?**



Dossier :
**Importance de la régulation
du secteur de l'énergie :
Concept et fondements
juridiques**



Energies renouvelables

**Inauguration de la plus grande
centrale solaire d'Afrique
de l'Ouest à Zagtouli**



Dr Bachir Ismaël OUÉDRAOGO
Nouveau Ministre de l'Énergie

Dernière minute !

**Au moment où nous bouclions la
présente édition ce jour 31 janvier
2018, est intervenu un remaniement
au sein du Gouvernement.**

Entretien :

**« Les gens verront davantage l'importance du régulateur
quand on aura les producteurs indépendants »,
Pr Alfa Oumar DISSA Ministre de l'Énergie**

Le **Régulateur** de l'énergie

10 BP. : 13153 Ouagadougou 10 - Burkina Faso
Tél. : (+226) 25 33 20 18 / Site web : www.arse.bf

Directrice de publication :

Mariam Gui NIKIEMA

Directeur de la rédaction :

Yaya SOURA

Rédaction

Lydie A. BABA MOUSSA/GUEBRE

Ahmed Yachine OUEDRAOGO

Alassane TIEMTORE

Patrice OUEDROGO

Léonard SANON

Yaya SOURA

Collaborateurs

Alban KINI

Fulbert PARE

Maquette, Conception & Impression

Manufacture des Arts Graphiques

Tél : +226 25 37 93 90

E-mail : mag.burkina@yahoo.fr

*Le Régulateur de l'énergie,
le journal au cœur
de vos centres d'intérêts*

SOMMAIRE

Editorial :	05
Audiences :	07
Actualités :	10
Dossier :	15
Entretien :	21
5^{ème} forum :	30
Dernière minute :	38



Mesdames, Messieurs,

« *Si vous ne dites pas ce qu'est votre entreprise, d'autres se chargeront de dire ce qu'elle n'est pas* ». Cette citation de l'écrivain français Paul Valéry illustre sans ambiguïté l'importance de la communication au sein des organisations et des institutions, surtout lorsqu'il s'agit d'organisations et d'institutions à vocation publique.

Vous tenez alors entre vos mains le n°00 du journal *le Régulateur de l'énergie*, trimestriel d'information de l'Autorité de régulation du secteur de l'énergie (ARSE). Si nous ne saurions douter un instant que beaucoup d'entre vous connaissent déjà cette structure, il n'en demeure pas moins que, pour d'autres, sa découverte s'offre à eux pour la première fois. Qu'à cela ne tienne, nous sommes heureux de mettre à votre disposition ce journal dans le but de vous accompagner, désormais, à une meilleure connaissance de la fonction régulatoire et des actions que l'ARSE mène pour un développement harmonieux du secteur de l'énergie au Burkina Faso.

Diffuser l'information sur l'ARSE et le secteur de l'énergie

Acteurs du public et du privé, partenaires techniques et financiers, chercheurs, étudiants, ou citoyens intéressés, « vous apporter l'information sur l'ARSE et le sec-

teur de l'énergie », tel est le crédo dans lequel s'inscrivent l'action et la raison d'être du journal. Dans cette perspective, son contenu est défini autour de rubriques qui, nous l'espérons, devront permettre de satisfaire vos besoins d'information et de toucher, par des réponses pratiques et opérantes, vos préoccupations et attentes relatives à la mise en œuvre des missions de l'ARSE et à la gouvernance du secteur de l'énergie.

Ainsi, à travers la rubrique « **Actualités** », nous rendrons compte des principales activités menées par l'ARSE et, dans la mesure du possible, par les autres structures du secteur. En outre, et étant donné la complexité de cette fonction et de la matière de base qu'est l'énergie, la rubrique « **Dossier** » sera consacrée au décryptage des concepts et présentera, en " français facile ", certaines notions et pratiques. « **L'entretien** », c'est le rendez-vous qui nous permettra d'aborder, pour vous, différents sujets dignes d'intérêt avec un acteur averti des questions de régulation et d'énergie. Enfin, dans la dynamique d'économie et d'efficacité énergétique engagée par le Gouvernement, la rubrique « **Conseils pratiques** » est prévue pour aborder notre relation au courant, afin de nous permettre, en tant que consommateurs, d'en tirer le meilleur profit tout en contribuant à la sauvegarde de l'environnement et au développement durable.

Pour ce premier numéro du journal, quoi de plus normal que de jeter un regard rétrospectif sur les fondements de l'ARSE et de présenter quelques actions déjà réalisées. Créée en 2007 dans un contexte de libéralisation du secteur de l'électricité, la structure a connu son début d'opérationnalisation en 2009 avec la nomination de son premier conseil de régulation.

Comme toute structure nouvellement créée, elle a dû faire face à certaines difficultés dont l'une d'elles a porté sur l'opportunité ou la pertinence de son existence, voire l'importance même de la régulation dans un contexte de quasi-monopole de la SONABEL sur le secteur.

A travers l'*Editorial* et le *Dossier*, Mariam GUI NIKIÉMA et Léonard SANON, respectivement Présidente du Conseil de régulation et Directeur des affaires juridiques et du contentieux de l'ARSE y apportent quelques éléments de réponse.

En 2016, le Gouvernement a engagé une réforme du secteur de l'Energie qui a abouti en 2017 à l'adoption d'une nouvelle loi, à savoir la loi n°014-2017-AN du 20 avril 2017 portant Réglementation générale du secteur de l'énergie. A travers la rubrique *Entretien*, le Ministre de l'énergie, le Professeur Alfa Oumar DISSA dit en quoi consistent ces réformes, présente les projets du secteur, jette un regard sur la régulation du secteur et donne ses appréciations et attentes de votre journal *le Régulateur de l'énergie*.

En novembre 2016, le Burkina a abrité le 5^e forum de la régulation régionale de l'électricité de la CEDEAO autour du thème « Mettre en place le marché régional de l'électricité de la CEDEAO : opportunités et défis ». Porté par l'Autorité de régulation régionale de l'électri-

cité de la CEDEAO (ARREC) basée à Accra, au Ghana, ce forum a permis de réunir sous la houlette de l'ARSE près de 200 participants venus des 15 pays membres de la CEDEAO et de la Mauritanie. La rubrique *Actualités* revient sur cette importante activité. Outre ce rappel, *Actualité* rend compte également de quelques activités phares menées par l'ARSE au cours de ces dernières années.

En vous souhaitant une bonne lecture, et en espérant que ce premier numéro vous aura permis d'en savoir davantage sur la régulation et l'ARSE, nous vous donnons rendez-vous au prochain trimestre avec le même espoir de vous compter parmi nos lecteurs. Et pour nous permettre de réussir ce pari, vos critiques et suggestions seront toujours les bienvenues. A bientôt !

Yaya SOURA

ARSE / Directeur de la communication
et de la documentation



L'Autorité de Régulation Régionale de l'Electricité de la CEDEAO (ARREC), un outil au service de l'intégration Ouest-africaine



Pourquoi réguler le secteur de l'énergie ?



Lorsqu'il a plu aux plus hautes autorités de notre pays de nous faire appel en 2009 pour confier à nos modestes personnes la responsabilité de mettre en place l'Autorité de régulation du sous-secteur de l'électricité (aujourd'hui Autorité de régulation du secteur de l'énergie) nous étions, nous membres du Conseil de régulation de la structure, loin d'imaginer les enjeux, les défis, mais aussi les difficultés qui pourraient jalonner la conduite de cette mission. Toutefois, aux lendemains de notre nomination, nous avons été confrontés à la question de savoir : « pourquoi réguler le secteur de l'électricité dans un contexte de monopole tenu par un seul opérateur, la SONABEL s'entend ? ».

Plus de huit ans encore, la question, il faut l'avouer, se pose par moments. De l'avis d'acteurs de la régulation d'autres pays y compris même des pays les plus avancés dans ce domaine. Il semble que le fait n'est pas propre au Burkina, et que cela peut avoir une explication : la fonction de régulation est très récente et date, dans le meilleur des cas, des années 1990. Il faut à cet égard accorder du temps aux actes pouvant éclairer le niveau de compréhension du concept par les acteurs et les consommateurs de l'énergie.

Par définition, l'énergie relève de ce que l'on appelle couramment le service public, dans la mesure où il s'agit d'une activité d'intérêt général assurée sous le contrôle de la puissance publique, par un organisme public ou privé, soumise, au bénéfice des consommateurs, aux exigences, notamment de mutabilité, de régularité, de continuité, de neutralité et d'égalité de traitement. Ainsi défini, le service public de l'énergie pose comme principes de droit pour le consommateur l'accès au service, la qualité du service offert, la justesse des prix (tarifs) pratiqués.

Historiquement cependant, et dans la plupart des pays (y compris le Burkina) l'Etat et les consommateurs avaient en face d'eux un seul et unique opérateur chargé de la production, du transport et de la distribution de l'énergie. Dans un tel système de gestion, comment assurer, à son compte, au consommateur, le respect de ces principes de droits ci-dessus énumérés et subséquemment le mettre hors de l'abus ? Tels sont les éléments d'intérêts qui justifieraient, ou, à tout le moins, qui expliqueraient qu'en parallèle l'autorité publique mette en place, à travers le régulateur, un dispositif dont le rôle et la mission porteraient à garantir la sauvegarde et la protection des droits et des intérêts de toutes les parties, le monopole y compris.

En situation de concurrence, la mission de régulation devient davantage plus claire et semble poser moins de difficultés quant à la compréhension qu'il faut en avoir et surtout le rôle qu'il devrait jouer. Puisque dans ce cas, l'on comprend aisément qu'à partir du moment où le secteur à réguler, en l'occurrence celui de l'énergie, n'est plus un monopole, il y a nécessité à ce que l'autorité publique dans le souci de garantir son bon fonctionnement mette en place un organe doté de pouvoir de neutralité et d'impartialité auquel elle confie cette responsabilité d'arbitre. C'est ce que le Burkina a fait à travers la mise en place de l'ARSE.

Ainsi, de manière générale dans la plupart des pays du monde, le régulateur, et notamment l'ARSE au Burkina Faso, est chargée de

veiller au bon fonctionnement du secteur régulé à travers le respect de l'application des textes législatifs et réglementaires régissant le secteur, la protection des intérêts des acteurs et des consommateurs, la promotion du développement du secteur en veillant particulièrement à son équilibre économique et financier et à la préservation des conditions économiques nécessaires à sa viabilité, la prise de mesures nécessaires pour assurer la continuité, la qualité et la sécurité du service public et le respect des obligations d'information dans l'intérêt général du secteur et dans le respect du droit de la concurrence.

Fort de ce rôle et de ces missions, le régulateur a besoin de l'accompagnement de tous pour relever les défis et atténuer les difficultés qui se présentent. C'est pourquoi, au nom des membres du Conseil de régulation et du personnel de l'ARSE, il m'importe de profiter

des colonnes du premier numéro de notre journal *le Régulateur de l'énergie* pour lancer un appel à tous pour nous y accompagner. Pour notre part, rien ne sera de trop pour porter haut le flambeau de la régulation du secteur de l'énergie de notre pays. C'est aussi pour cela que nous sommes heureux de lancer le présent journal d'information qui vient renforcer notre existant en matière de communication. D'une parution trimestrielle, ce journal a pour vocation de mettre à disposition une information qui apporte une plus-value dans la connaissance, la compréhension et la maîtrise de la régulation et du secteur de l'énergie. Bonne lecture à toutes et à tous. Bonne et heureuse année 2018 !

Mariam Gui NIKIÉMA
Officier de l'Ordre National,
Présidente de l'ARSE

Concilier les intérêts des différents acteurs pour la bonne gouvernance du service public de l'électricité



Une mission de la Banque européenne d'investissement chez la Présidente de l'ARSE

La Présidente de l'Autorité de régulation du sous-secteur de l'électricité, Madame Mariam Gui NIKIÉMA, a reçu en audience une mission de la Banque européenne d'investissement (BEI) ce mercredi 29 mars 2017. Présente à Ouagadougou dans le cadre de l'instruction de la deuxième phase du projet Zagtouli, la mission est venue échanger avec la Présidente de l'ARSE sur des questions d'actualité liées au développement du sous-secteur de l'électricité au Burkina Faso.

« La Banque européenne d'investissement est impliquée dans les travaux de réalisation de la deuxième phase de la centrale solaire de Zagtouli. Dans le cadre de l'instruction du dossier, la présente audience a été sollicitée par la mission afin d'échanger avec le régulateur sur différents sujets d'actualité du sous-secteur » ; c'est par ces mots que le Chef de Projet Zagtouli, Mr Saïdou NANA, a indiqué l'objet de leur visite.

Ainsi, dans un contexte actuel marqué par la relecture en cours de la loi sur l'électricité, les points d'échanges entre les deux parties ont porté, entre autres, sur les évolutions prévisibles au niveau du champ d'intervention du régulateur, les perspectives en termes de tarifs, la problématique des énergies renouvelables, la viabilité financière du secteur.

Au terme de leur visite, Madame Stéphanie Guihard-Brand, Chargée d'opérations principale, relations pays et secteur public Afrique de l'Ouest et Centrale, Chef de mission, a remercié la Présidente de l'ARSE pour sa disponibilité. Tout en saluant ses visiteurs du jour pour leur démarche auprès de sa structure, Madame Mariam Gui NIKIÉMA s'est

pour sa part réjouie de l'engagement de la Banque européenne d'investissement pour poursuivre l'extension du projet à l'issue de sa première phase, toute chose qui, dira-t-elle, contribuera considérablement à réduire le gap entre la demande et l'offre d'électricité au grand bonheur des populations.

En rappel, le projet de construction de la centrale solaire photovoltaïque de Zagtouli constitue une première expérience en matière de diversification des sources de production de l'énergie électrique au Burkina Faso. La première phase d'une capacité de 33 Mégawatt-crête a été lancée en juin 2016 sur financement de l'Union européenne et de l'Agence française de développement à hauteur de 47 500 000 d'euros avec une fin prévisionnelle des travaux en septembre 2017. La deuxième phase, d'une capacité de 17 Mégawatt-crête, devrait quant à elle connaître son démarrage au cours de l'année 2018 sur financement de la BEI pour un coût estimé à 23 millions d'euros.



De gauche à droite M. Saïdou NANA, Chef de projet Zagtouli; Mme Stéphanie GUIHARD-BRAND, Chef de mission; Mme Mariam Gui NIKIÉMA, Présidente de l'ARSE et M. David GONZALEZ GARCIA, membre de la mission.

Yaya SOURA

Autorité de Régulation du Secteur de l'Énergie
Site web : www.arse.bf

Une délégation de Orange-Burkina présente le projet "diffusion de compteurs intelligents" à l'ARSE

La présidente de l'Autorité de régulation du secteur de l'électricité (ARSE), Mariam Gui NIKIÉMA, a reçu en audience, le jeudi 5 octobre 2017, une délégation de la société de téléphonie Orange-Burkina. A l'occasion, les visiteurs ont présenté le projet de "diffusion de compteurs intelligents" à leur hôte.

Une délégation de la Compagnie de téléphonie mobile Orange-Burkina a rendu visite, le 5 octobre 2017, à l'Autorité de régulation du secteur de l'électricité (ARSE). La délégation conduite par le Directeur Orange Business, Hubert Kouraogo a été reçue par la présidente de l'Autorité de régulation du secteur de l'électricité (ARSE), Mariam Gui NIKIÉMA.

Le chef de délégation a indiqué dans ses premiers mots que « Orange Burkina a placé la problématique de l'énergie au cœur de ses axes de développement ». A cet égard, a poursuivi M. Kouraogo, la délégation est venue pour saluer les efforts que déploie l'ARSE dans le cadre de la régulation de ce secteur. Selon le chef de mission, l'autre objectif de la visite est de présenter le projet de diffusion de compteurs intelligents pour le

compte de la Société d'infrastructures collectives (SINCO).

Pour sa part, le responsable Développement Projet Orange Energie, Léonce Korahiré, a expliqué que Orange Burkina a postulé pour une subvention auprès de la Global système for mobile association (GSMA) et a pu être sélectionné pour un financement destiné au déploiement des compteurs intelligents au profit de la société SINCO intervenant dans la localité de Ziga, dans la région du Nord.

Quant au Product manager de Orange Energie, Alain TALES, il a fait remarquer que ce système de compteurs intelligents, à la différence de compteurs classiques, se caractérise par l'automatisation des opérations. Et de souligner que le nouveau système présente surtout de nombreux avantages aussi bien pour la société d'infrastructures collectives (SINCO) que pour les clients finaux.

Il ressort que les principaux avantages pour SINCO ou pour tout autre opérateur de distribution d'énergie sont la fiabilisation de la facturation, l'instauration de la bonne gouvernance dans la gestion clientèle, la détection et la résorption de la fraude, ce qui induit une



Le Directeur Orange Business M. Hubert KOURAOGO, (2^e à partir de la droite) a conduit la délégation

amélioration des recouvrements et une augmentation du chiffre d'affaire.

Pour les clients, le système favorise le monitoring du réseau de distribution en permettant de faire une meilleure lecture du compteur-client et un meilleur suivi des événements présentés.

En outre, le système permet une meilleure prise en charge du délestage, toute chose qui leur permet d'avoir un confort d'utilisation de leur énergie.

La présidente de l'ARSE a remercié la délégation d'Orange Burkina pour cette démarche d'information et a félicité les

responsables de l'entreprise pour le financement obtenu auprès de la GSMA en vue de la diffusion de ces compteurs intelligents sur le périmètre de SINCO.

«C'est une belle avancée technologique qui, nous espérons, apportera une offre complète en termes de qualité de services rendus aux consommateurs et de bonne gouvernance dans le mode de fonctionnement des opérateurs du secteur», a-t-elle dit. Mme NIKIÉMA a invité les responsables de Orange Burkina à veiller à la sensibilisation des acteurs locaux et des bénéficiaires dans le cadre de leur intervention.

Yaya SOURA



Incendie de la centrale électrique de Kossodo

La Présidente de l'ARSE apporte du réconfort à la SONABEL

Dans la nuit du 31 janvier au 1er février 2017 a eu lieu un incendie à la centrale électrique de Kossodo. Une semaine après l'évènement malheureux, la Présidente de l'Autorité de régulation du sous-secteur de l'électricité (ARSE) Mariam Gui Nikiéma a effectué une visite sur les lieux. Elle y a été pour constater les dégâts et apporter son soutien à la Société nationale d'électricité du Burkina (SONABEL).



Dans la nuit du 31 janvier au 1er février 2017, un incendie ravageait partiellement, la centrale électrique de Kossodo, sise à la zone industrielle. La Présidente de l'Autorité de régulation du sous-secteur de l'électricité (ARSE) Mariam Gui NIKIÉMA a effectué une visite sur le site, le lundi 6 février 2017. La mission a été dirigée par le Directeur des marchés publics de la SONABEL, Souleymane ZONGO assurant l'intérim du Directeur général absent.

Selon le Directeur du transport de la SONABEL M. Pascal Héma, l'incendie est survenu au niveau du nouveau poste 33 kV de Kossodo. Si aucun dégât en vie humaine n'est à déplorer, l'incendie a néanmoins mis hors d'usage les 7 cellules de 33kV du poste 90/33 kV, privant d'électricité la plupart des cimenteries et la localité de Kombissiri. «Après une durée de coupure d'environ 20 h, l'alimentation des cimenteries a été reprise grâce au transfert de leurs liaisons vers l'ancien poste 33 kV.

L'alimentation de Kombissiri quant à elle, a été reprise par la ligne de Ziniaré», a indiqué M. Pascal HÉMA.

Toutefois, bien qu'ayant permis de reprendre la clientèle, cette solution aura des conséquences sur la qualité de service et sur les coûts d'exploitation, a-t-il précisé.

Au terme de la visite des différents compartiments de la centrale touchés par l'incendie, la présidente a félicité les responsables de la SONABEL pour les mesures d'urgence mises en œuvre pour assurer la reprise du service. Elle les a invités à poursuivre les différentes mesures engagées pour amoindrir le niveau d'impact des dégâts sur la continuité de la fourniture d'électricité, au moment où l'on s'acheminait vers la période de pointe.

Le Directeur des marchés publics de la SONABEL a, au nom du DG, traduit sa reconnaissance à l'endroit de la présidente de l'ARSE pour la démarche qui, dans un tel contexte, constitue pour sa structure une marque de soutien et d'encouragement.

Alban KINI



Energies renouvelables

Inauguration de la plus grande centrale solaire d'Afrique de l'Ouest à Zagtouli

Les Présidents burkinabè Roch Marc Christian Kaboré et français Emmanuel Macron ont inauguré le mercredi 29 novembre 2017, la plus grande centrale solaire d'Afrique de l'Ouest, à Zagtouli, localité située dans la banlieue ouest de Ouagadougou. L'Autorité de régulation du secteur de l'énergie (ARSE) a été associée à la cérémonie.

Le secteur de l'énergie électrique n'a pas été occulté lors de la visite d'amitié et de travail

de 72 h du Président français Emmanuel Macron au Burkina, du 27 au 29 novembre 2017. En effet, la centrale solaire de Zagtouli a été inaugurée à cette occasion. L'inauguration a eu lieu le mercredi 29 novembre 2017, en présence des Présidents burkinabè Roch Marc Christian Kaboré et français Emmanuel Macron. L'Autorité de régulation du sous-secteur de l'électricité (ARSE) y a été invitée. La présidente de l'ARSE, Mariam Gui Nikiéma, alors en mission à Accra au Ghana, a été représentée à la cérémonie d'inauguration par Me Benoit Sawadogo, membre du Conseil de régulation de l'ARSE.



Les Présidents burkinabè Roch Marc Christian Kaboré et français Emmanuel Macron dévoilant la stèle inaugurale de la centrale

Dans son intervention, le Président du Faso, Roch Marc Christian Kaboré a relevé que «le Burkina a pris la ferme résolution de mettre tout en œuvre pour exploiter une de ses principales ressources naturelles qu'est le soleil». Le chef de l'Etat burkinabè a même annoncé le lancement d'un "plan solaire" baptisé Yeelen ("lumière" en bambara) qui va permettre d'installer, courant 2018, une autre centrale solaire de 40 MW à Ouagadougou, et 10 MW au total dans trois villes moyennes et 700 nouveaux villages à électrifier.

Pour sa part, le président français, Emmanuel Macron, a estimé que «l'inauguration de la centrale de Zagtouli (...), constitue l'image d'une Afrique qui s'engage vers des solutions durables, écologiques, à la fois au bénéfice concret et immédiat des populations mais aussi de l'agenda global du climat».

Une extension de 17 MW est prévue sur le site de Zagtouli, pour atteindre une puissance totale de 50 MW. D'autres projets sont prévus, notamment deux centrales solaires à Koudougou (20 MW) et à Kaya (10 MW).

Ces centrales solaires devraient permettre au Burkina Faso de réduire sa dépendance aux importations d'électricité de Côte d'Ivoire et du Ghana, qui atteignent jusqu'à 30% de sa consommation. Elles permettront aussi d'étendre l'électrification dans les zones rurales.

L'électricité demeure une denrée rare pour plus de 80% de la population du pays. Pour M. Benoit SAWADOGO, le régulateur de l'énergie accueille avec joie le lancement de la centrale solaire de Zagtouli qui contribuera, selon lui, à soulager le gap de l'offre énergétique de notre pays au grand bonheur des populations.



Située à une quinzaine de km de Ouagadougou, la centrale de Zagtouli est composée de 129.600 panneaux solaires installés sur 60 hectares. «Elle dégage une puissance de 33 MW, et produira 56 GW par an, soit 5% de la consommation nationale», a expliqué le Directeur général (DG) de la Société nationale d'électricité du Burkina (SONABEL) François De Salles OUEDRAOGO. Selon le DG, l'électricité produite par la centrale solaire va coûter "trois fois moins cher" que celle produite par les centrales au fioul.

Il a ajouté que la centrale de Zagtouli permettra de réduire les rejets de CO2 de 26.000 tonnes par an.

Financée à hauteur de 47,5 millions d'euros grâce à un don de 25 millions de l'Union européenne (UE) et d'un prêt de 22,5 millions de l'Agence française de développement (AFD), la centrale photovoltaïque a été construite en 18 mois par CEGELEC, filiale du groupe français VINCI.

Alban KINI



Coopération entre régulateurs francophones de l'énergie

Des cadres de l'ARSE du Burkina Faso séjournent à la CRE et au MNE en France

Du 11 au 23 décembre 2017, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) et le Médiateur national de l'énergie (MNE) de France ont accueilli, en stage d'immersion, le directeur en charge du contentieux et celui de la communication de l'Autorité de régulation du secteur de l'énergie (ARSE) du Burkina Faso.

Fruit de la coopération entre les régulateurs francophones de l'énergie qui constitue un des axes forts du RegulaE.Fr (le Réseau des régulateurs francophones de l'énergie), ce stage avait pour objectif d'imprégner les deux cadres de l'ARSE du dispositif de gestion du contentieux, des litiges et de la sensibilisation au sein de la CRE et du MNE.

Plus spécifiquement au niveau juridique, il était attendu une meilleure connaissance par les stagiaires des missions et compétences des acteurs du contentieux et une appréhension de son mode de gestion, y compris les principales difficultés rencontrées en la matière et les enseignements tirés. Au niveau de la communication en tant qu'outil d'accompagnement de la gestion du contentieux en termes d'information et de sensibilisation des acteurs du secteur et du public, il s'agissait de découvrir l'organisation et le mode de fonctionnement des unités chargées de la mission de communication et de son mode opératoire de mise en œuvre.

Pour atteindre ces objectifs, et à la faveur d'un plan de travail établi à cet effet, les cadres du régulateur burkinabé ont eu droit à des présentations assorties de revues physiques documentaires relatives aux missions et compétences des acteurs du contentieux et de la médiation de l'énergie de France.



Le Président de la CRE, M. Jean-François CARENCO, avec à ses côtés Mme Cathérine EDWIGE, membre du collège, recevant les stagiaires (M. Yaya SOURA à gauche et Léonard SANON à droite).

Dans un contexte où la régulation constitue encore une matière, voire une fonction qui continue de découvrir ses enjeux et les défis qui sont les siens, le présent stage a été également des moments propices à des

échanges de vues sur les principes fondateurs de l'efficacité d'un régulateur notamment celui de l'énergie. Il en découle que ces principes passent par une vision prospective minimale entre le court et le long terme,

la transparence et par des actions créant de la confiance entre le régulateur et les autres acteurs, notamment le Gouvernement et les opérateurs.

Par ailleurs, tout régulateur étant confronté à des problématiques liées à son indépendance, sa relation avec le Gouvernement, les opérateurs et les consommateurs, celles-ci ont fait l'objet d'échanges fructueux entre les stagiaires et les cadres de la CRE et du MNE.

Au terme des deux semaines, c'est nanti de solides connaissances supplémentaires dans leurs domaines de compétences respectifs que les deux cadres de l'ARSE sont rentrés de France avec la conviction que ces nouvelles compétences acquises auprès de la CRE et du MNE contribueront à mettre en place un système de gestion du contentieux efficace au bénéfice des populations et de l'ensemble des acteurs du secteur de l'énergie au Burkina.

Yaya SOURA



M. Emmanuel MASTIER, (milieu), Directeur des Affaires européennes, internationales et de la Coopération a été le coordonnateur du stage.

RegulaE.Fr

le Réseau des régulateurs francophones de l'énergie

**Importance de la régulation
du secteur de l'énergie :
Concept et fondements juridiques**



La régulation peut être définie comme l'ensemble des modes d'ajustements nécessaires des normes qui règlent le fonctionnement d'un service public pour le rendre optimum et permettant d'assurer l'équilibre dynamique de systèmes instables.

Historiquement d'origine britannique, au sens étroit, le terme anglais « regulation » se traduit précisément en français par « réglementation » et non par cette définition ci-dessus évoquée qui doit être qualifiée de « système de régulation » survenu en raison de l'avènement de la concurrence dans des secteurs de services publics.

Ainsi, un système de régulation recouvre les normes et règles qui s'imposent à tous les acteurs concernés, leur mise en œuvre ce qui implique de pouvoir trancher des différends survenant entre ces acteurs, le contrôle de l'exécution de ces normes, et les éventuelles sanctions. Pour un besoin d'efficacité, le système de régulation nécessite aussi une évaluation mais aussi les nécessaires adaptations au fur et à mesure.

Souvent présenté comme la pierre angulaire du droit administratif, la notion de service public n'est pas des plus précises et a fait l'objet de longues discussions doctrinales et jurisprudentielles. Elle a d'une part une signification matérielle qui désigne une activité d'intérêt général, et d'autre part une signification organique qui suppose une organisation administrative.

Il arrive que les notions organiques et matérielles de service public se recoupent, mais ce n'est pas une règle absolue car il arrive qu'une activité de service public soit assumée par une personne privée. Ainsi donc, plusieurs critères doivent être employés pour définir le service public.

Selon la loi portant réglementation générale du secteur de l'énergie au Burkina Faso, le service public est « l'activité d'intérêt général assurée sous le contrôle de la puissance publique, par un organisme public ou privé, soumise aux exigences des principes de mutabilité, de régularité, de continuité, de neutralité et d'égalité de traitement ».

Au titre des activités d'intérêt général qualifiées de service public et concernées par la nécessité de régulation, l'on peut citer le service de l'énergie, le service des télécommunications, le service de l'information, le service de la commande publique, etc.

S'il y a régulation, c'est parce que, ne pouvant tout prévoir, les normes et règles doivent être interprétées et adaptées perpétuellement, en fonction des situations et des objectifs. Auparavant, l'Etat devait assurer à la fois toutes les fonctions liées aux services publics notamment les fonctions de réglementation, d'opérateur, de contrôle et d'évaluation, etc. La problématique de la régulation des services d'intérêt général s'est imposée en particulier avec la triple séparation entre :

- fonction d'opérateur et fonction de régulation;

- rôle d'actionnaire de l'autorité publique propriétaire des entreprises et fonction de régulation qu'elle doit assumer;
- infrastructures, constituant souvent des monopoles naturels, et services.

En raison de la pluralité d'acteurs, la démocratie dans les secteurs de services publics ou d'intérêt général devient une nécessité et une légitimité dans le système de régulation. Pour ce faire, la mise en œuvre des services d'intérêt général implique d'abord une définition claire et transparente des missions de la part de l'autorité publique qui décide d'en reconnaître la nécessité à travers les textes définissant les missions, le mode d'organisation, le type de régulation, l'expression des acteurs, etc.

Compte tenu également de la complexité de chaque domaine, cette fonction de régulation amène à créer des autorités spécialisées de régulation, autonomes par rapport à tous les autres acteurs, donc évidemment par rapport à l'Etat et aux autorités publiques ; de ce fait, elles doivent disposer de réels pouvoirs d'investigation, de décision, d'arbitrage et de sanction. Des méthodes ont été mises en œuvre pour assurer cette autonomie ou indépendance, notamment en matière de nomination des membres de l'autorité, de non-révocabilité, de non-renouvellement, de garanties de ressources, etc. Le contrôle de l'exécution et du respect de la réglementation, l'arbitrage des conflits, ainsi que les éventuelles sanctions sont des éléments essentiels de la régulation.

Pour qu'il y ait régulation efficace et acceptée, il faut préalablement que toutes les propositions de tous les acteurs concernés puissent s'exprimer à égalité. La régulation implique l'expression, la transparence, la délibération collective, la confrontation de la pluralité des approches et donc la démocratie.

Traditionnellement, c'est dans le cadre du fonctionnement de chaque Etat qu'avaient été définis et mis en œuvre les modes de régulation des services d'intérêt général, en

tenant compte des traditions, histoires et institutions de chaque pays. Avec les processus de régionalisation des services d'intérêt général, la Communauté Economique et Monétaire des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) devient progressivement l'environnement de définition des règles d'organisation de chaque secteur. Les directives régionales définissent les normes générales applicables dans tous les Etats membres, avec dans certains cas des marges d'adaptation lors des transpositions en droit national. C'est ainsi que dans la plupart des cas, les règles de la CEDEAO renvoient leur mise en œuvre et les procédures de régulation aux Etats membres.

Pour le cas spécifique de l'énergie au Burkina Faso considéré comme un service public, soulignons que la régulation est advenue dans ce secteur avec son ouverture à la concurrence et se fonde principalement de nos jours sur des règles régionales et nationales.

Ainsi, sur le plan régional, en tant qu'Etat membre de la CEDEAO, le Burkina Faso a intégré dans son arsenal juridique les normes communautaires relatives au secteur de l'énergie notamment l'Acte additionnel de la 33ème session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO signé à Ouagadougou le 18 janvier 2008 relatif à la création de l'Autorité de Régulation Régionale du Secteur de l'Electricité de la CEDEAO (ARREC). La création de cette Institution spécialisée de la CEDEAO est la volonté de ses Etats membres de doter la Communauté d'un mécanisme de coopération entre les autorités de régulation nationales en vue d'instaurer de bonnes pratiques contractuelles en matières d'échanges transfrontaliers d'électricité. Par ailleurs, il existe la Directive de la 70ème session ordinaire du Conseil des Ministres de la CEDEAO en date du 20 – 21 juin 2013 relative à l'organisation du marché régional de l'électricité, dont l'article 10 traite du renforcement des autorités nationales de régulation. Cette directive révèle la nécessité de la régulation régionale

et du libre accès au réseau de transport pour le fonctionnement efficace, le suivi et le contrôle des échanges transfrontaliers d'électricité dans la région.

Sur le plan national, notons que la régulation du secteur de l'énergie est régie par certaines dispositions de la loi n°014-2017/AN du 20 avril 2017 portant réglementation générale du secteur de l'énergie, qui ont été précisées par le décret n°2017-1016/PRES/PM/ME/MCIA/MINEFID du 26 octobre 2017 pour ce qui concerne les attributions, l'organisation et le fonctionnement du régulateur. Ces textes réglementent les relations des acteurs légaux du secteur précisément les conditions de liberté d'établissement des producteurs d'énergie, le

droit d'accès aux réseaux de distribution et de transport, la protection des consommateurs et le règlement des litiges entre les acteurs du secteur.

En somme, l'organisation du système de régulation constitue une garantie de partenariat public-privé sectoriel de l'énergie au Burkina Faso. Les investisseurs privés ainsi que les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) dans le secteur de l'énergie exigent l'effectivité de la régulation comme garantie de leurs investissements et du bon fonctionnement du secteur.

Léonard SANON

ARSE / Directeur des affaires juridiques et du contentieux



Le marché régional de l'électricité de la CEDEAO, un atout pour la régularité et la qualité des fournitures d'électricité



Si l'ARSE m'était contée...

**Concilier les intérêts
des différents acteurs
Pour la bonne gouvernance
du service public de l'électricité**

Nous sommes en 2006. Le Burkina, comme la plupart des pays de la sous-région, fait face à des difficultés d'approvisionnement en énergie électrique et d'accès des populations au service public de l'électricité. Ici et partout ailleurs, les pressions se font vives sur les gouvernants pour faire jouer à ce secteur clé son rôle dans le développement économique et social et l'épanouissement des populations. Dans ce contexte, des réformes sont engagées qui déboucheront au Burkina sur l'adoption de la loi n° 027-2007/AN du 20 novembre 2007.

Cette réforme a apporté des changements dans la structure de l'industrie de l'électricité. Les règles régissant le sous-secteur sont fixées et sont relatives à la production, au transport, à l'exploitation, l'importation et la vente de l'énergie électrique par des opérateurs. Jusque-là monopolistique, cette réforme consacre la libéralisation du secteur.

Elle permet, entre autres, de promouvoir l'efficacité et la qualité du service offert aux usagers par le jeu de la concurrence et l'accès des populations rurales en vue de réduire la pauvreté. Au regard des particularités économiques qui le caractérisent et dans ce contexte de libéralisation, il est apparu que la concurrence ne peut naître, se développer et surtout perdurer que si elle est encadrée par des mécanismes et par un organe de régulation.

C'est ainsi qu'au nombre des changements institutionnels majeurs introduits par la loi figure la création de l'Autorité de Régulation du Sous-secteur de l'Electricité (ARSE). Personne morale de droit public, ayant le statut d'autorité administrative indépendante rattachée au Premier Ministère et jouissant de l'autonomie financière, l'ARSE, selon les dispositions relatives à ses attributions, son organisation et son fonctionnement est chargée de réguler les activités de production, d'exploitation, de transport, de distribution, d'importation, d'exportation et de vente de l'électricité sur toute l'étendue du territoire national.



*Au 1^{er} plan, les membres du Conseil de Régulation.
lors de leur prestation de serment devant la Cour d'appel de Ouagadougou le 16 avril 2010*

Soutenir le développement du service public de l'électricité, défendre les intérêts des usagers et la qualité du service public et promouvoir et organiser la concurrence entre les opérateurs, telles sont les missions qui lui sont confiées.

De l'organisation de l'organe

De par son statut et la nature de ses missions, l'ARSE se compose de deux organes que sont le Conseil de régulation et le Secrétariat Général. Le Conseil de régulation est l'instance délibérante. Elle a pour mission de définir une stratégie de mise en œuvre de l'ensemble de ses missions, de prendre toute décision utile en relation avec les prérogatives de l'ARSE, de définir le programme d'activités et le budget annuels, d'élaborer l'organigramme, le règlement intérieur et le manuel des procédures internes, de conclure tous contrats au nom et pour le compte de l'ARSE, et d'en suivre l'exécution dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, d'établir un rapport d'activités public rendant compte des activités de l'ARSE, fixe les conditions d'emploi du personnel de l'ARSE conformément aux textes législatifs et réglementaires en vigueur.

Les membres du Conseil de régulation sont nommés en raison de leur intégrité morale, de leur compétence, de leur neutralité et impartialité ainsi que de leurs qualifications juridiques, économiques et techniques.

Avril 2017, le Burkina se dote d'une nouvelle loi sur l'énergie

Le 20 avril 2017, le Burkina s'est doté d'une nouvelle loi sur l'énergie. Résoudre le problème du déséquilibre qui existe entre la demande des citoyens en électricité et l'offre de l'opérateur principal qu'est la Sonabel (Société Nationale d'Electricité du Burkina Faso), telle est l'ambition qui sous-tend cette nouvelle réforme. Pour ce faire, la nouvelle loi comporte d'importantes innovations. L'on retiendra, notamment, la réglementation de l'ensemble du secteur de l'énergie excepté le

sous-secteur des hydrocarbures, la prise en compte des dispositions communautaires prévues dans le cadre de la construction du marché sous régional de l'électricité, la suppression de la segmentation, la suppression de l'acheteur unique, la possibilité offerte à certains clients de s'approvisionner auprès des fournisseurs de leur choix qui peuvent être sur le territoire national ou hors territoire (clients éligibles), l'introduction de dispositions spécifiques relatives à la promotion des énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique, l'élargissement des pouvoirs du régulateur à l'ensemble du secteur de l'énergie et l'inscription des modalités de son financement.

De cinq initialement, le nouveau cadre juridique porte à sept les membres du Conseil de régulation de l'ARSE. Son président est nommé en qualité de membre permanent par le Président du Faso, les six membres non permanents sont nommés par décret pris en conseil des ministres sur proposition respectivement du Premier ministre, du ministre en charge de l'énergie, du ministre en charge de l'environnement, des associations représentatives du secteur privé, des associations représentatives des consommateurs et des associations représentatives des professionnels du secteur de l'énergie.

Mais les membres du Conseil de régulation actuellement en poste sont encore au nombre de cinq. Il s'agit de la présidente Mariam Gui Nikiéma/Diarra, de messieurs Adama Ouédraogo, Adama Barry, Adama Sanou et Benoît Sawadogo qui ont prêté serment le 16 avril 2010 devant la Cour d'appel de Ouagadougou de bien remplir leur fonction en toute neutralité et impartialité.

De l'organe opérationnel

Le Secrétariat Général est l'organe d'exécution de l'ARSE. Il a à sa tête un Secrétaire Général et compte cinq Directeurs opérationnels que sont : la Directrice des affaires administratives et financières, le Directeur des

affaires juridiques et du contentieux, le Directeur du service économie et tarification, le Directeur des services techniques et de la régulation et le Directeur de la communication et de la documentation.

Ceux-ci sont officiellement entrés en fonction le 10 juillet 2013 après avoir préalablement prêté serment de bien accomplir leurs missions au sein de l'ARSE.



*De gauche à droite : **Léonard SANON** Directeur des affaires juridiques et du contentieux, **Ahmed Yachine OUÉDRAOGO** Directeur des services économie et tarification, **Yaya SOURA** Directeur de la communication et de la documentation, **Alassane TIEMTORÉ** Directeur des services techniques et de la régulation, **Lydie Apolline BADA MOUSSA/GUÉBRÉ** Directrice des affaires administratives et financières, lors de leur prestation de serment devant le Tribunal de grande instance le 10 juillet 2013.*

A noter qu'aux termes de la loi du 20 avril 2017, l'ARSE a pour missions de veiller au respect des textes législatifs et réglementaires régissant le secteur de l'énergie, de préserver les intérêts des usagers du service public de l'énergie, de protéger les droits des

acteurs du secteur de l'énergie, de proposer à l'Etat des tarifs applicables dans le secteur de l'énergie, de régler les litiges dans le secteur de l'énergie entre les différents acteurs et de veiller à l'équilibre financier du secteur de l'énergie dans sa globalité.

Fulbert PARÉ

«Les gens verront davantage l'importance du régulateur quand on aura les producteurs indépendants»

Pour sa toute première parution, « le Régulateur de l'énergie » donne la parole, dans sa rubrique "Entretien", au ministre de l'Energie Alfa Oumar DISSA. (NDLR. L'interview a été réalisée le 25 janvier 2018. Au moment où nous bouclions le journal le 31 janvier 2018, un remaniement ministériel est intervenu au sein du gouvernement et qui a vu le départ de notre invité de la tête du Ministère de l'Energie. Au regard de l'intérêt et de l'importance des sujets abordés, nous vous proposons ci-après le contenu de cette interview).

Professeur titulaire thermique, thermique solaire et génie des procédés, le ministre évoque, entre autres, le champ d'intervention du ministère, les projets du secteur de l'énergie en cours. Il donne aussi son appréciation sur l'Autorité de régulation du secteur de l'énergie (ARSE) ainsi que ses attentes à propos du journal "Le Régulateur de l'énergie".



Pr Alfa Oumar Dissa
Ministre de l'Energie

Monsieur le Ministre, pour commencer, situez-nous le champ d'intervention du Ministère de l'Energie ?

Ce qu'il faut dire d'emblée, c'est que le ministère de l'énergie a en charge l'orientation de la politique énergétique et la mise en œuvre des grands projets en matière d'énergie en vue d'atteindre les objectifs du mandat présidentiel qui se décline à travers le Plan national de développement économique et social (PNDES, Ndlr), à savoir, rendre l'énergie disponible et accessible. Disponible, c'est-à-dire, renforcer la production, le réseau de transport et le réseau de distribution et raccorder le maximum de ménages qui n'ont pas encore accès à l'énergie.

Rendre l'énergie accessible veut dire qu'il faut la rendre disponible en utilisant de façon stratégique certains relais pour pouvoir réduire à terme son coût de façon à ce qu'il soit accessible aux populations. En la matière, le ministère de l'énergie a relevé les goulots d'étranglement dans l'exploitation de l'énergie qui rendent le coût élevé, notamment la source d'énergie qui fait que ce produit est très cher.

En effet, depuis un certain nombre d'années, on produit l'énergie par la voie thermique. Ce qui nous revient très cher, parce qu'il faut aller chercher les lubrifiants, notamment le fuel lourd que sont le HFO et le DDO au niveau des ports, les transporter sur près de mille kilomètres pour ensuite venir produire l'énergie et dans des conditions climatiques très difficiles.

Ce qui fait que d'un côté, en termes d'efficacité dans la production, on perd beaucoup, parce que le climat n'est pas favorable à la production thermique et également les coûts de transport sont élevés. Mais de l'autre côté également, on se retrouve avec une source d'énergie qui n'est pas permanentement disponible dans le pays. D'où, déjà en 2015, la nécessité que nous avons eue de pouvoir mettre en place un système de combustible de réserve avec l'appui de la BAD.

Mais aujourd'hui, on est à plus d'un mois de stock de sécurité. Et nous sommes en train de travailler pour qu'à terme, on puisse avoir trois mois de stock de sécurité.

La production thermique s'est alors avérée très difficile pour le Burkina, si on veut avoir le coût du kilowattheure assez bas. Voilà pourquoi, pour cette question d'accessibilité, nous avons fait le choix d'aller vers un bouquet énergétique qui va comprendre plusieurs sources d'énergie, en misant sur les énergies renouvelables, notamment l'énergie solaire dont la ressource est abondante dans notre pays, qui, en moyenne, dispose de près de 5,5 KWH par mètre carré par jour grâce au soleil; ce qui est assez abondant pour avoir un mix-énergétique pour la production d'énergie.

Au-delà de la production d'énergie, nous avons aussi d'autres formes d'énergie, comme les hydrocarbures. Nous travaillons également à ce que le maillage s'étende sur le territoire national pour rendre cette forme de source d'énergie assez disponible et aussi accessible en jouant sur les manières dont les commandes sont faites à l'international pour pouvoir minimiser les coûts d'acquisition des différents types de lubrifiants, notamment le GPEL que le Burkina utilise. Voilà donc, de manière globale, comment le secteur est encadré.

Quelles sont alors les réformes institutionnelles qui accompagnent les démarches opérationnelles que vous venez de décrire ?

Quand on veut atteindre un objectif donné, cet objectif doit être atteint dans un cadre donné. Nous, nous voulons d'ici à 2020 par exemple, atteindre mille mégawatts de puissance électrique installée et un million d'abonnés. Nous voulons également avoir un mix énergétique basé sur les énergies renouvelables pour avoir au moins 30% d'exploitation de renouvelable en matière d'énergie électrique.

Quand vous vous fixez de tels objectifs, il vous faut un cadre institutionnel adéquat. C'est ce qui a suscité les réformes au niveau du ministère de l'énergie, parce que le cadre institutionnel qui était jusque-là en place n'était pas en phase avec ces objectifs qu'on s'est fixés. D'où la nécessité qui s'est présentée de pouvoir faire des réformes pour que les projets que nous avons pu développer harmonieusement dans un cadre institutionnel approprié, afin que les objectifs du mandat présidentiel puissent être atteints.



« Le Ministère de l'Énergie a en charge l'orientation de la politique énergétique et la mise en œuvre des grands projets en matière d'énergie. »

La première chose, nous avons dit que nous devons augmenter les capacités de production pour atteindre mille mégawatts, alors que nous étions autour de deux cent mégawatts. Si vous voulez produire huit cent mégawatts en moins de cinq ans (parce qu'on a pris pratiquement un an pour pouvoir réincarner le programme présidentiel sous forme de plan, en l'occurrence le Plan national de développement économique et social), ce n'est pas évident.

Un mégawatt, si c'est en solaire, vous l'avez entre 750 et 800 millions de FCFA ; si c'est en thermique, vous l'avez entre 1 milliard et 1 milliard deux cent millions. Et pour les huit cent mégawatts, nous aurions donc à dépenser près de mille milliards de FCFA.

Est-ce que vous pensez que l'Etat burkinabé, avec tout ce qu'il a comme priorités dans le secteur de la santé, de l'éducation, peut dégager cette somme pour un seul segment de ce secteur ?

La production, ce n'est qu'un segment du sous-secteur de l'électricité. Cela n'était pas possible. D'où la nécessité de faire la réforme pour faire rentrer les producteurs indépendants qui peuvent avoir les moyens pour accompagner l'Etat dans le but de réaliser ces huit cent mégawatts de façon globale, et qui ont également la possibilité d'investir et d'attendre vingt à vingt-cinq ans pour avoir leur retour sur investissement. C'est ainsi que cette production envisagée devient un problème qu'on arrive à résoudre en un peu de temps avec les solutions en termes de ressources financières.

Et la pratique à l'international, c'est ça. Dans une bonne majorité des pays à travers le monde, l'Etat central et ses démembrements ne participent plus à la production de l'énergie. L'Etat central et ses démembrements se replient sur le transport et la distribution pour faciliter l'accès aux populations. Ça, c'était une des réformes clefs.

C'est vrai que l'ancienne loi sur le secteur de l'électricité ouvrait déjà une brèche vers les producteurs indépendants, mais les dispositions y afférentes n'étaient pas bien affinées pour pouvoir permettre l'ouverture du secteur. Si un privé veut investir 100 milliards, il faut qu'il soit rassuré que l'énergie qu'il va produire pourra être payée continuellement durant environ 20 ans. Ce qui lui permettra de rentrer dans ses fonds. Ça, c'était la première réforme importante opérée et qui a permis de faire rentrer des opérateurs privés aussi bien dans la production thermique que dans la production solaire.

La deuxième réforme clef opérée se rapporte à l'option claire pour les énergies renouvelables. Comme je l'ai dit plus haut, nous avons une production thermique qui nous revient très chère. Si nous voulons diminuer le coût de l'électricité, nous avons certainement des options à faire, notamment en changeant de type de lubrifiant, en recourant au gaz qui permet de réduire deux à trois fois le coût de production. Encore faudrait-il qu'on prenne les dispositions nécessaires pour amener une quantité importante de gaz au Burkina. Mais dans le contexte actuel de transition énergétique à l'échelle mondiale avec une forte tendance vers les énergies renouvelables, nous avons trouvé que le Burkina Faso peut bien recourir au solaire, ce d'autant plus que la ressource y est très abondante.

Il se trouve aussi que le solaire est plus facile à mettre en œuvre que le thermique. En plus, le prix du solaire est en train de baisser. A moins de 70 FCFA on peut avoir le kilowattheure avec le solaire ; mais si c'est le thermique, le kilowattheure coûte entre 130 et 150 FCFA. L'option d'utiliser le solaire est donc une option intéressante.

« Dans une bonne majorité des pays à travers le monde, l'Etat central et ses démembrements ne participent plus à la production de l'énergie. L'Etat central et ses démembrements se replient sur le transport et la distribution pour faciliter l'accès aux populations. »

En plus, la matière première est déjà présente. Toutes les conditions justifient amplement la direction que le Burkina a prise d'aller vers les énergies renouvelables, notamment l'énergie solaire. Cela permettra de faire baisser progressivement le prix du kilowattheure, en tout cas, à la SONABEL et au niveau des autres structures qui l'accompagnent.

L'autre réforme aussi, c'est que l'option de l'efficacité énergétique qui relève du concept général d'économie d'énergie. Le Burkina est à un taux de perte de près de 13%, de la production jusqu'à la consommation. Ce qui est

très élevé. Il fallait donc travailler aussi dans le sens de l'économie, de sorte à produire, à transporter et à distribuer de façon efficiente. D'où l'option de l'efficacité énergétique. C'est dans ce sens qu'on a commencé à mettre des lampadaires led, parce que l'éclairage est le point d'entrée de la consommation d'énergie. Il représente 30% de la consommation nationale en énergie. Donc, une politique de l'efficacité énergétique à travers l'éclairage est tout à fait logique. Par la suite, nous allons continuer avec les autres types d'appareils.

Cette politique de l'efficacité énergétique va aussi permettre au ministère en charge de l'énergie, à travers ses démembrements, de pouvoir amener les populations à consommer l'énergie de façon efficiente en utilisant des appareils économiques, en ayant des installations qui respectent les normes de l'efficacité énergétique dans les bâtiments.

Dans ce sens, une loi a été votée, et ses décrets d'application ont été adoptés ; il reste la mise en œuvre de cette loi. Aujourd'hui, nous sommes en train de préparer des agréments pour l'audit énergétique au sein des grosses installations. La loi dit que tous les édifices qui consomment plus de 100 000 Kwh par an sont assujettis à l'audit énergétique. Nous allons certainement commencer cet audit au cours de l'année, après la finalisation de l'agrément. Mais avant, les entreprises vont être sensibilisées.

Nous allons également aller dans le sens de mettre en œuvre l'efficacité énergétique avec le concours du ministère de l'habitat où il y aura un arrêté qui va fixer les spécifications techniques qu'il faut intégrer dans les constructions. Quand l'agrément sera finalisé, nous n'allons pas accepter de raccordement tant que ces normes techniques ne sont pas remplies. Nous allons mettre en place un système de visas au niveau de l'agence en charge de l'efficacité énergétique. Cette agence va vérifier les installations avant de délivrer le visa de raccordement.

En faisant ces réformes, nous étions obligés de remodeler le cadre institutionnel. C'est pourquoi la Direction générale de l'énergie a été éclatée en trois Directions générales pour créer la Direction générale des énergies conventionnelles, la Direction générale de l'efficacité énergétique et la Direction générale des énergies renouvelables.

C'est pourquoi également l'Agence nationale des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique a été créée pour répondre à l'encadrement du secteur, parce que d'ici à la fin de l'année, on aura aussi des agréments pour l'efficacité énergétique et le solaire pour les opérateurs du solaire pour des installations de moins de trois mégawatts, ceux de plus de trois mégawatts, de même que les petites installations inférieures à 500 kilowatts crêtes.

« Quand on parle de mix énergétique, il est important de préciser que ce n'est pas seulement la production conventionnelle et le solaire qu'on met ensemble. »

Il y'aura également un agrément pour les opérateurs économiques qui commercialisent les installations solaires. Dans leur cas, pour commercialiser le matériel solaire, il leur faudra donc disposer au préalable d'un agrément technique du ministère de l'énergie avant celui du ministère du commerce. Et pour cela, nous allons simplement nous inspirer du modèle des stations d'essence.

Nous ne pouvons pas développer des centrales solaires, mettre des lampadaires solaires dans les villes, faire tous ces efforts, demander aux populations d'aller vers le solaire, et laisser le désordre dans le domaine. Il faut que le secteur soit réorganisé dans l'espace au plan national, mais aussi dans le temps. Cette réforme nous a permis de mettre en place un Secrétariat permanent de la planification du secteur, parce que l'autre gros problème que le Burkina a aujourd'hui, c'est la planification.

Toutes ces réformes ont été faites dans la vision des projets que nous sommes en train de mettre en œuvre.

Justement, par rapport aux projets, pouvez-vous faire le point de leur mise en œuvre, par exemple, en matière d'interconnexion et d'énergies renouvelables ?

Quand on parle de mix énergétique, il est important de préciser que ce n'est pas seulement la production conventionnelle et le solaire qu'on met ensemble. Comme son nom l'indique, c'est un mix qu'on cherche. L'expérience a montré que si nous voulons de l'énergie auprès des pays voisins et que ceux-ci ne produisent qu'à partir du thermique, ça n'ira pas loin, parce que nous avons pratiquement les mêmes problèmes avec le thermique.

Mais nous pouvons bien importer auprès des pays qui ont l'hydroélectricité comme principale source, nous pouvons produire à partir de la petite hydroélectricité que nous avons chez nous, nous le pouvons également à partir du solaire, nous pouvons aussi produire à partir du thermique en essayant d'aller vers des technologies assez améliorées

en recourant par exemple au gaz. C'est l'ensemble de toutes ces sources qui représentent le mix-énergétique. Ce mix offre un bouquet avec une puissance qui permet de résoudre les problèmes du pays. Et donc en la matière, les projets que nous avons se situent au niveau des trois segments de l'exploitation de l'énergie.

Si on prend le segment de l'électricité, il y a des projets pour l'augmentation de la production, des projets pour le renforcement du réseau de transport, et enfin des projets sur le renforcement du réseau de distribution dans les grandes agglomérations, et surtout pour le raccordement des petites agglomérations. Toutes les localités devraient être aujourd'hui raccordées au réseau électrique. Ce n'est pas normal qu'on ait des localités qui n'ont pas encore accès à l'électricité.

Quand nous prenons l'ensemble des projets au niveau de la production, nous avons lancé le projet de Zagtouli qu'on est venu trouver dans un état moribond. Mais au regard de l'option que nous avons faite pour les énergies renouvelables, ce projet et le projet Zina, ne pouvaient pas ne pas voir le jour.



Il fallait montrer à nos partenaires que nous avons la volonté de nous engager dans le solaire, en reprenant ces projets qui étaient dans une léthargie et les faire aboutir, pour montrer que la dynamique a changé. Le projet Zina solaire par exemple, date de 2009. C'est d'ailleurs le premier projet PPP en matière d'énergie au Burkina.

Nous avons actuellement huit PPP que nous sommes en train de lancer. Ce sont des investisseurs qui sont derrière ces PPP. Mais tant que les projets dans le secteur n'auront pas démarré, les partenaires ne vont pas s'engager véritablement. Par exemple, le projet Zagtoui a été repris sous la Transition, mais il n'a pas abouti parce que le projet Zina solaire n'avait pas décollé. Mais aujourd'hui, les activités de ce projet vont démarrer très bientôt, parce que tous les accords ont été signés. C'est une centrale qui va être inaugurée au plus tard en 2019.

Il faut sortir de la politique politicienne et rentrer dans l'objectivité pour dire qu'actuellement, on a pris une direction, et les conditions initiales pour bien avancer se rapportent notamment à la nécessité d'enterrer d'abord le passif. Le travail que nous sommes en train de faire, celui qui est objectif et qui voit, sait que nous ne sommes pas dans de l'amateurisme.

Les huit projets d'énergie solaires que nous allons mettre en œuvre dans le cadre des PPP ont suivi à ce jour, une trajectoire exemplaire. Il y a deux autres projets en thermique. Pour ce qui concerne les huit premiers, nous avons préparé les contrats de conventions spécifiques, les contrats d'achat d'électricité que nous allons signer durant les semaines à venir. Nous avons décidé de prendre l'option open book, c'est-à-dire qu'on va signer les contrats, mais tant que le bouclage financier n'est pas arrivé, on peut toujours remettre en cause le prix, on peut toujours revoir les conditions du contrat. Cela a l'avantage de permettre d'améliorer le contrat avant d'avoir quelque chose de définitif dans un secteur où le prix des matières premières régresse de jour en jour.

En plus de ces projets de producteurs indépendants, il y a les projets de l'Etat central. Au rang de ces derniers, nous avons l'extension de la centrale de Kossodo à 50 mégawatts, le projet yelen qui va permettre de produire 50 mégawatts en solaire. En plus de cela, il y a l'extension en puissance à travers l'interconnexion. Mais la tendance dans la production va vers le monopole des opérateurs privés et l'Etat va davantage s'investir dans le renforcement des réseaux de transports et de distribution. A cet effet, on est en discussion avec le MCC dans le cadre du deuxième Compact.

« Si on prend le segment de l'électricité, il y a des projets pour l'augmentation de la production, des projets pour le renforcement du réseau de transport, et enfin des projets sur le renforcement du réseau de distribution. »

Pour le réseau de transport, nous sommes en train de nous investir dans le renforcement des grosses lignes allant dans les treize chefs-lieux de région et vers certaines autres agglomérations clefs. Dans ce sens, le projet Zano-Koupéla est déjà lancé et devrait permettre d'avoir une nouvelle ligne d'ici à 2019. Cette ligne va se poursuivre jusqu'à Fada. On a ensuite la ligne Ouaga-Koudougou qui va être augmentée à 90 Kilovolts avec le financement de la BOAD qui nous accompagne pour un autre projet qui va concerner la ville de Ouagadougou qui accueille de l'énergie de la Côte-d'Ivoire via Bobo qui est en surproduction, pour ensuite alimenter les villes comme Ouahigouya, Fada, Manga, Dori. Mais cela impose aujourd'hui la nécessité de réaliser des voies de contournement de la ville de Ouagadougou grâce à de grosses lignes.

Au niveau de la distribution, nous avons un projet de 31 milliards avec la Banque africaine de développement (BAD) qui va renforcer les postes-tranfo dans les deux grandes villes. Avec ce projet, les quartiers périphériques lotis depuis des années dans

les deux grandes villes du pays (Ouagadougou et Bobo-Dioulasso) qui ne sont pas encore électrifiées, le seront. Il y aura aussi le renforcement du réseau avec les moyennes et basses tensions, à l'intérieur des deux villes, mais le projet périurbain tout seul ne suffit pas pour faire tout le travail que l'étude avait révélé. Il y a une deuxième phase du projet qui est financée par la BID (Banque islamique pour le développement, Ndlr) toujours concernant les grandes villes du Burkina Faso.

Maintenant, pour les petites agglomérations, il y a un projet financé sur le budget de l'Etat qui va permettre de financer les chefs-lieux de provinces. A cela s'ajoute le raccordement des villages. A ce sujet, ce sont environ 800 villages qui sont concernés dans un premier temps. Ce raccordement se fait généralement avec une petite centrale solaire qui alimente le village en attendant que le réseau arrive. Nous avons ce projet avec la Banque mondiale dans plus de 200 localités, avec la BID (Banque islamique pour le développement) dans 41 localités et avec l'Union européenne dans 45 localités. Il y a également le projet ZIGO (Ziro-Gourma) qui concerne la zone des provinces du Ziro et du Gourma, avec 45 villages au total à électrifier. A cela s'ajoute le projet d'électrification des chefs-lieux de département et villages environnants. Et à ce propos, il y a une quarantaine de localités qui viennent d'être alimentées par l'électricité en fin d'année 2017.

« Le conseil que j'ai eu à donner est que le Conseil de régulation prenne la question de la régulation comme une œuvre pour accompagner les actions du gouvernement dans ses relations avec les autres maillons dans le domaine. »

En plus de cela, nous avons l'électrification décentralisée que nous sommes en train de faire. En effet, nous sommes en train de faire une étude sur les 8000 villages du Burkina Faso pour voir la demande en électricité dans le but de planifier le reste des villages dans le temps.

Le travail va être tellement important qu'il y a un élément des réformes qui est la mutation du Fonds de développement de l'électrification (FDE) en Agence burkinabè d'électrification rurale (ABER). Il y a tellement de projets de raccordement des villages que la structure qui s'occupe de l'électrification rurale ne peut pas rester à l'étape de fonds qui a un champ d'intervention un peu limité. Il fallait donc la transformer en agence complète pour augmenter son champ afin d'analyser l'approche coopérative d'électricité, travailler à ce qu'il y ait plus de professionnels du secteur dans les villages plutôt que des associations qui se font chaque fois la bagarre que le ministère a souvent du mal à régler.

Au vu des ambitions que nous avons pour l'électrification rurale, nous voulons regarder de façon générale et mettre en place un plan de développement de l'électrification rurale. L'ABER était la formule la plus appropriée. Au-delà de la production de l'électricité, vous avez les autres sous-produits tels que les hydrocarbures. Nous travaillons à ce que le maillage sur le territoire national soit suffisamment établi pour rendre cette source d'énergie disponible et accessible en jouant sur la manière dont les commandes sont faites à l'internationale, afin de minimiser les coûts d'acquisition des différents types de lubrifiants que le Burkina Faso utilise.

L'Autorité de régulation du secteur de l'énergie est l'une des structures clefs du secteur. Que pensez-vous de son existence et de son rôle ?

Il faut que nous soyons objectifs dans nos positions. Quand vous avez un service public comme l'électricité qui est partiellement ou totalement confiée à un privé, ce privé a ses devoirs et ses droits. Il en est de même pour l'Etat et le consommateur final. Avant que le privé ne vienne, les problèmes étaient résolus de façon bilatérale. Ces problèmes se résolvaient entre les structures publiques et les populations. Dès que les privés entrent dans la production, par exemple dans la distribution comme on le voit avec les Coo

pératives de l'électricité (COOPEL), l'on n'a plus deux parties, mais trois parties, à savoir, un privé, le consommateur et l'Etat. Si vous avez cette structuration, les interactions sont telles que s'il n'y a pas de structure tampon, les choses ne vont pas marcher pour la simple raison que si ça ne marche pas, les populations ne vont même pas se rappeler qu'il s'agit d'un privé. Elles vont tout de suite dire que c'est l'Etat.



« Le régulateur n'est pas là pour seulement le respect du droit du producteur, mais aussi pour le droit du consommateur ».

Alors que normalement, la COOPEL a une concession que l'Etat lui a octroyée sur un nombre d'années où personne ne peut intervenir y compris l'Etat lui-même. D'où la nécessité d'un troisième et dernier larron qui va intervenir pour dire que telle structure a tort et que telle autre a raison, en fonction des cas qui se présentent à lui. Après cela l'Etat qui a l'instrument de sanction peut sanctionner le fautif. C'est ça le rôle de régulation.

Le régulateur est là parce que l'Etat donne des concessions à des privés. Les dites-concessions sont assorties d'un cahier de charge. Il faut que permanemment, l'Etat véri-

fie si ce cahier de charge-là est respecté ou pas. C'est à ce moment que le régulateur peut intervenir pour demander à l'Etat que l'on administre les sanctions appropriées.

Le régulateur n'est pas là pour seulement le respect du droit du producteur, mais aussi pour le droit du consommateur. Quand ça ne va pas, le régulateur est là comme le dernier larron pour veiller à ce que l'ensemble des acteurs de la composante du triptyque Etat-Privé-Consommateur final respecte les règles. Il convient de savoir que le rôle du régulateur n'est pas un rôle d'acteurs.

Quelle est donc votre appréciation de la régulation telle qu'elle est menée par l'ARSE? La régulation au Burkina Faso n'est pas encore pleine. On aurait pu dire qu'elle est claire avec ce qui se fait avec les Coopératives de l'électricité (COOPEL). A ce niveau, le travail est suffisamment bien fait. Il faut dire que les gens verront davantage l'importance de l'ARSE et celui-ci se sentira dans son rôle, quand on aura les producteurs indépendants dans notre système. Aussi, il faut ajouter que c'est lorsque l'ensemble du système va être intégré que l'on verra le véritable rôle du régulateur.

Quels sont vos conseils pour améliorer ce qui se fait actuellement ?

Quand nous sommes arrivés, nous avons travaillé ensemble et de façon cordiale. Et cela dans l'élaboration de la loi concernant la régulation de l'énergie. Le conseil que j'ai eu à donner est que le Conseil de régulation prenne la question de la régulation comme une œuvre pour accompagner les actions du gouvernement dans ses relations avec les autres maillons dans le domaine. Il faudrait que la régulation ne soit pas vue comme un gendarme qui suit, mais plutôt aperçu comme un organe qui conseille le gouvernement dans le bon sens. Ce qu'il faut savoir c'est que la régulation a été créée pour que le système de l'énergie électrique puisse bien marcher.

Au terme de notre entretien, nous voudrions savoir vos attentes concernant le journal trimestriel "Le Régulateur de l'énergie" qui vient de voir le jour.

Il ne faudrait pas que ce produit vienne concurrencer le journal qui existe déjà au sein de notre ministère [Rire]. Pour être plus sérieux, il y a une nécessité d'avoir ce journal. Ceci d'autant plus qu'il y a de nombreux sujets dignes d'intérêts qui devront être traités dans cet organe d'information. Prenons le cas des Coopératives de l'électricité, par exemple, où il y a matière à susciter des sujets. Il va donc falloir que le journal s'oriente vers les difficultés existant au niveau

de ces coopératives et essayer de montrer l'actualité des relations entre l'Etat et celles-ci ou d'une manière générale les relations entre l'Etat et les producteurs indépendants d'électricité. C'est surtout cela qu'il faudrait mettre en emphase dans le journal. Pour prendre un autre exemple, le journal peut ouvrir une page où l'on va aller interroger les différents acteurs pas pour mettre la poudre au feu, mais pour que les différents acteurs puissent s'exprimer afin d'éclairer le public.

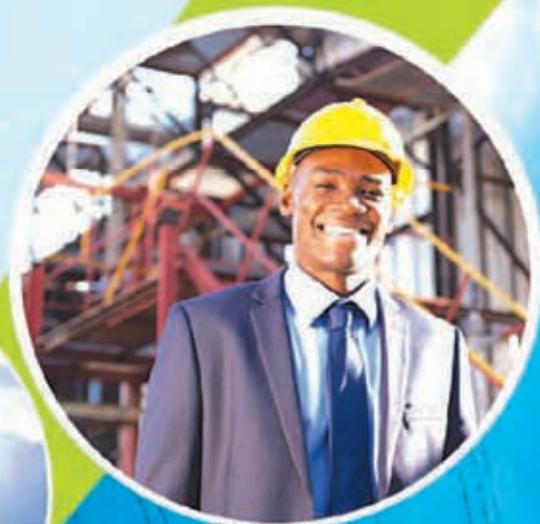
Entretien réalisé par
Alban KINI et Fulbert PARE



*Investir dans le secteur de l'énergie,
c'est participer au développement
socioéconomique du Burkina Faso*

5^e FORUM

de la Régulation Régionale de l'Électricité



THÈME

**Mettre en place le marché régional
de l'électricité de la CEDEAO : opportunités et défis**

5^{ème} Forum de l'ARREC : c'a été « un grand succès »

Le 5^{ème} Forum de l'Autorité de régulation régionale de l'électricité de la CEDEAO (ARREC) a pris fin dans la soirée du mercredi 16 novembre 2016 au cours d'une cérémonie présidée par Jean Baptiste KI, représentant le ministre en charge de l'énergie.

Après une journée d'intenses réflexions sur fond de communications d'experts autour du thème « Mettre en place le marché régional de l'électricité de la CEDEAO : opportunités et défis », se trouve franchie, selon le ministre de l'énergie, une étape importante dans le processus de mise en œuvre du projet de marché régional d'électricité.



**M. Jean Baptiste KI, représentant
le ministre en charge de l'énergie**

« Je reste confiant que ce forum nous a doté d'outils consensuels indispensables pour aborder en toute sérénité les défis qui pourraient naître au cours de la mise en œuvre » dudit projet, a déclaré le représentant du ministre Alfa Omar DISSA. Et d'ajouter à l'endroit surtout des opérateurs économiques: « je voudrais vous rassurer de notre bonne volonté nationale et communautaire à l'adoption de politiques et stratégies garantes d'investissements durables et rentables. »

Conclusions du forum satisfaisantes

Pour sa part, le président de l'Autorité de régulation régionale de l'électricité de la CEDEAO (ARREC), le Pr Honoré Bogler, dit trouver que « Ce 5^{ème} forum a été un grand succès ». Et d'ajouter, « La préparation a été longue, mais les résultats nous ont complètement satisfaits ».



**Pr Honoré BOGLER,
Président de l'ARREC**

Relativement au déroulement des travaux dans le cadre de ce forum, quatre sessions ont été animées. Et Pr BOGLER de faire le point : « Une première session portait sur l'harmonisation des règles dans notre sous-région. La deuxième session portait sur la gouvernance règlementaire, c'est-à-dire le problème de gouvernance à travers un régulateur indépendant. Et c'est une session qui a été très animée, puisqu'elle a vu intervenir à la fois le point de vue des opérateurs, le point de vue des régulateurs, la notion même d'indépendance du régulateur, son rôle au plan économique, notamment en ce qui concerne les tarifs.

On a également entendu les régulateurs indiquer la façon dont il faut prendre en compte les consommateurs les plus vulnérables, ainsi que le point de vue des associations de consommateurs. Après cela, nous avons eu deux sessions, l'une portant sur les méthodes de financement des infrastructures, et l'autre portant sur les solutions innovantes qu'il faut mettre en œuvre pour le développement des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique ». Les conclusions issues de ces sessions, le président de l'ARREC dit en être « entièrement satisfait ».

« On n'a pas le choix que d'instaurer le marché régional de l'électricité »

Parlant de la nécessité de la mise en place du marché régional d'électricité, le Pr Bogler s'est voulu ferme : « On n'a pas le choix, on n'a pas d'autres solutions ; il faut aller au marché régional, si on veut sortir des affres des coupures récurrentes d'électricité ».

En termes de démarche, ledit marché a été conçu en trois phases. « La première phase sera lancée au cours du premier trimestre de l'année 2017. La deuxième phase est prévue à l'horizon 2019 parce que nous avons un instrument important du marché qui est en train d'être mis en place. La troisième phase, on ne peut pas en parler maintenant, parce que c'est celle-là qui envisage un marché totalement libre et concurrentiel, phase dans laquelle, éventuellement même un consommateur pourrait choisir la personne qui va lui fournir l'électricité. Mais c'est trop loin pour qu'on puisse en parler maintenant », a détaillé le Pr BOGLER qui estime que l'union sacrée – affichée à Ouagadougou - autour de ce projet doit rester intacte pour que les défis qui se présenteront puissent être relevés.

Après Ouagadougou, les acteurs ouest-africains du secteur de l'électricité se sont donnés rendez-vous à Accra au Ghana pour le 6^{ème} Forum de l'ARREC. Et c'est le mois de novembre 2017 qui a été retenu à cet effet. Mais cette date n'a pu être tenue. Gageons que novembre 2018 le sera.

Mise en place du marché régional de l'électricité : « que les autorités nationales nous aident à aller plus vite », plaide Pr Honoré BOGLER, président de l'ARREC

Les instances spécialisées de la CEDEAO en matière d'énergies s'activent depuis quelques années pour l'approvisionnement suffisant des populations de l'espace communautaire en électricité. C'est du moins, ce qu'a soutenu le président de l'Autorité de régulation régionale de l'électricité de la CEDEAO (ARREC), Pr Honoré Bogler. C'était le lundi 14 novembre 2016, à l'issue de la cérémonie d'ouverture de la 8^{ème} réunion des Comités consultatifs (le Comité des régulateurs et celui des opérateurs).

Pour l'accroissement de l'accès des populations de l'espace CEDEAO à l'électricité, l'ARREC, le WAPP (sigle anglais du Système d'échanges d'énergie électrique ouest-africain) et le Centre des énergies renouvelables (CEREEC) s'activent.

En effet, ce sont ces trois institutions qui ont en charge le développement de l'accès des populations de la zone CEDEAO à électricité. Dans ce sens, précise le Pr Honoré Bogler, il y a « une grande complicité entre le président de l'ARREC, le secrétaire exécutif du WAPP et le directeur exécutif du Centre des énergies renouvelables (CEREEC) ; tout ce que nous faisons, nous le faisons en étroite collaboration ».

« Très concrètement, dira le Pr Bogler, nous avons mis en place des comités paritaires : un comité paritaire entre l'ARREC et la WAPP pour les questions qui engagent les deux structures, un autre entre l'ARREC et le CEREEC pour des questions qui touchent aux énergies renouvelables, et un troisième qui est tripartite ARREC-WAPP-CEREEC pour des questions qui concernent les trois structures. Et la coordination de ces comités est assurée par le président de l'ARREC ».

Pour le reste, notamment l'activation des leviers politiques, il faut « que les Etats membres de la CEDEAO nous aident à accomplir le mandat qu'eux-mêmes nous ont confié à travers les textes de la CEDEAO, que les autorités nationales nous aident à aller plus vite », a dit le président de l'ARREC. Et d'ajouter, « en ce qui concerne la régulation, que les autorités nationales prennent courageusement la décision de donner les moyens aux régulateurs nationaux pour faire le travail ». Car le marché régional ne peut pas exister si les marchés nationaux ne fonctionnent pas. Telle est du moins, la conviction du Pr BOGLER.

La mobilisation des investisseurs autour du futur marché régional de l'électricité, est aussi un levier capital dont l'activation s'impose. Quand on parle de marché d'électricité, cela suppose qu'il y a des structures qui produisent l'électricité et des structures qui achètent cette électricité.

A ce jour, reconnaît le président de l'ARREC, « les investisseurs tardent à venir ». Et la raison, précise-t-il, c'est « parce que nous-mêmes tardons à mettre en place les instruments qui vont les mettre en confiance ». Or, « le marché ne peut pas exister si ses instruments ne sont pas en place ». Avec les investisseurs, « il faut également que les infrastructures de production et de transport de l'électricité soient suffisamment développées ». Ce qui permettra, peut-on espérer, d'établir une adéquation entre l'offre et la demande de l'électricité, de sorte que les immenses ressources énergétiques dont dispose l'Afrique de l'Ouest, profitent effectivement aux populations.

Fulbert PARÉ

« **Maintenant, la balle est dans le camp de l'ARREC** », **dixit Oumar BANGOURA**

A l'issue de la cérémonie de clôture le mercredi 16 novembre à Ouagadougou du 5^{ème} forum régional de la régulation de l'électricité au sein de l'espace CEDEAO, nous avons tendu notre micro à l'expert juriste de l'Autorité de régulation régionale de l'électricité de la CEDEAO (ARREC), Oumar BANGOURA. Propos d'expert chevronné, à lire...



Oumar BANGOURA,
expert juriste de l'ARREC

Fulbert PARÉ (F. P.) : Au sortir de la 8^{ème} réunion des Comités consultatifs et du 5^{ème} forum de l'ARREC, que retenir ?

Oumar BANGOURA (O. B.) : L'ARREC est pleinement satisfaite, du niveau d'organisation que le pays hôte nous a offert, et du niveau de participation. Tous les quinze Etats membres de la CEDEAO ont été représentés au forum. En plus d'eux, la Mauritanie qui sera également un acteur essentiel dans le marché régional d'électricité, a été représentée. C'est une entière satisfaction qu'on tire de ces trois jours de réflexion.

F.P. : *Pensez-vous que le délai du premier trimestre 2017 pour le lancement de la première phase du marché régional pourra être tenu ?*

O.B. : Le délai du premier trimestre de l'année 2017 pour le lancement de la première phase du marché peut être tenu, au regard de l'engagement de tous les participants et de l'ARREC. Maintenant, la balle est dans le camp de l'ARREC.

Il y a des préalables à respecter pour la mise en place du marché. Je pense que cette réunion nous a permis d'examiner les documents nécessaires au lancement du marché. Dès que le conseil de régulation entrera en réunion, il va valider les documents qui ont été examinés ici.

F.P. : *L'espace CEDEAO a-t-il vraiment les ressources suffisantes pour alimenter le marché d'électricité sur le long terme ?*

O.B. : On a suffisamment de ressources, on en a même à l'excès. Ces ressources peuvent être exploitées pour satisfaire les besoins de nos populations, elles sont même exportables pour d'autres régions, tellement nous en avons.

Que ce soit l'eau, que ce soit le soleil, que ce soit le vent, que ce soit les énergies fossiles comme le pétrole avec le Nigeria qui est l'un des grands pays producteurs de pétrole, l'espace CEDEAO a suffisamment de ressources énergétiques pour alimenter durablement le marché régional d'électricité. On a tellement de ressources que leur exploitation peut suffire amplement à nos besoins énergétiques.

Propos recueillis par Fulbert PARÉ

A l'occasion du 5^{ème} Forum de l'ARREC, ils ont dit...

Le 15 novembre 2016, alors que le 5^{ème} Forum de l'Autorité de régulation régionale de l'électricité de la CEDEAO (ARREC) venait juste de refermer ses portes, des participants ont bien voulu donner leur appréciation sur les deux jours de réflexion et d'échanges autour des meilleures méthodes et pratiques en matière d'énergie au sein de l'espace CEDEAO.



Mark BAAH (Ghanéen), représentant du président du Comité des opérateurs d'électricité de l'espace CEDEAO

Comme vous le savez, cette réunion est une réunion importante parce que nous sommes à la veille du lancement de la première phase du marché régional d'électricité. Les décisions qui ont été prises à l'occasion, nous permettront de lancer la phase au cours du premier trimestre de l'année 2017. Je pense que la 8^{ème} réunion des Comités consultatifs a été un succès. Le niveau de coopération a été attractif. Et moi j'en suis satisfait.

Je voudrais préciser que l'objectif principal de cette réunion était l'examen d'un certain

nombre de documents. Vous savez, pour faire fonctionner un marché, il faut des règles, il faut des procédures, de sorte à pouvoir résoudre d'éventuels litiges qui pourraient naître.

Notre souhait est que nous puissions lancer le marché (marché commun d'électricité au sein de l'espace CEDEAO, Ndlr) au cours du premier trimestre de l'année 2017. Déjà, je note qu'il y a des formes de partages d'électricité comme c'est le cas entre le Ghana et la Côte-d'Ivoire. Je peux donc dire que nous sommes prêts.

Mais nous allons procéder par phases. Actuellement, nous avons entamé la phase 1. Et sur la base de l'expérience que nous allons tirer de cette première phase, nous allons passer à la phase 2, ainsi de suite, jusqu'à pouvoir lancer réellement l'ensemble du marché. Pour l'heure, nous sommes prêts pour la phase 1.

Constance Guignane DIONE, représentante de la Commission de régulation du secteur de l'électricité au Sénégal.

Les échanges ont été vraiment fructueux. Concernant les documents qui ont été examinés, comme le manuel de procédure de l'ARREC, les contrats bilatéraux, des observations ont été émises et des recommandations ont été faites. Dans l'ensemble, tout s'est bien passé. Je profite pour remercier le gouvernement burkinabè, notamment l'ARSE, pour l'organisation réussie de cette rencontre, le GIZ (Coopération allemande, Ndlr) pour son soutien.

Au regard de ce qu'on a fait durant ces deux jours, je suis optimiste quant à la tenue du délai de 2017 pour le lancement de la première phase du marché. C'est un délai qui est tenable. Vraiment, je suis optimiste. Je dois relever qu'un travail a été fait en amont. Je pense qu'on pourrait même continuer avec la deuxième phase de ce marché tant attendu par les Etats et les populations de la CEDEAO.

Propos recueillis par Fulbert PARÉ

Sous le haut patronage de **Son excellence Paul Kaba THIÉBA,**
Chef du Gouvernement

ARSE

5^e FORUM
de la Régulation Régionale de l'Électricité
Du 14 au 16 novembre 2016

OUAGADOUGOU,
Salle des banquets de Ouaga 2000

THÈME
Mettre en place le marché régional
de l'électricité de la CEDEAO : opportunités et défis

SPONSORS OFFICIELS

REMERCIEMENTS

« *Je pense que ceux qui ont fait le déplacement de Ouagadougou sont très engagés pour la réalisation du marché régional d'électricité* », dixit Mariam Gui Nikiéma, présidente du Comité national d'organisation du 5^e Forum de l'ARREC.



Mme Mariam Gui NIKIÉMA,
Présidente du Comité national d'organisation
du 5^e Forum de l'ARREC.

Notre pays, le Burkina Faso, a abrité les 14 et 15 novembre 2016 la 8^e réunion des Comités consultatifs (Comités des régulateurs et Comité des opérateurs) d'électricité au sein de l'espace CEDEAO, suivie du 5^e forum régional de la régulation de l'électricité au sein du même espace communautaire. A l'issue de ces conclaves de haute portée multidimensionnelle, la présidente du Comité national qui les a organisés, Mme Mariam Gui NIKIÉMA, a bien voulu partager ses sentiments tout en déclinant d'intéressantes perspectives. A lire, pour s'enrichir...

Fulbert Paré (F.P.) : Apparemment, tout s'est bien passé, la 8^e réunion des Comités consultatifs, tout comme le 5^e Forum de l'ARREC.

Peut-on dire que vous êtes une présidente du Comité national d'organisation satisfaite ?

Mariam Gui NIKIÉMA : Je suis très satisfaite. C'est l'occasion pour moi de remercier tous les membres du Comité national d'organisation qui se sont engagés à fond pour l'organisation pratique. J'ai eu des témoignages venant de mes collègues régulateurs, venant d'opérateurs d'électricité et de tous ceux qui sont venus à cette grande manifestation

Je suis satisfaite aussi de la participation massive des régulateurs et opérateurs du secteur de l'électricité et d'autres invités, parce que le 5^e forum a failli être pris en otage par la rencontre planétaire sur les changements climatiques qui se déroule à Marrakech (COP22). Je pense que ceux qui ont fait le déplacement de Ouagadougou sont très engagés pour la réalisation du marché régional d'électricité.

Il nous revient, nous acteurs, de mettre en œuvre l'engagement pris par les chefs d'Etat de la CEDEAO qui, en 1999, ont décidé de mutualiser, de partager, les immenses ressources énergétiques dont regorge notre sous-région. C'est nous qui sommes chargés de mettre en œuvre cette option.

Je pense que ceux qui sont venus, sont conscients de cela, et nous avons franchi une étape importante, à savoir harmoniser les règles qui vont régir le marché régional d'électricité. C'est pourquoi, je trouve que l'objectif que nous nous sommes fixé dans le cadre de ce forum, a été atteint...

F.P. : Comment l'Autorité de régulation du sous-secteur de l'électricité (ARSE) de notre pays va-t-elle contribuer à la mise en œuvre des conclusions de ce forum ?

M.G.N. : Je parlais tantôt d'harmonisation des règles. Dans ce sens, il faut un cadre juridique conséquent, très attractif pour les investissements afin qu'on puisse avoir une production suffisante d'électricité à même

d'accompagner conséquemment le développement socio-économique de nos pays. Pour ce faire, il faut qu'au Burkina Faso, on relise notre loi. D'ailleurs, le gouvernement est d'accord qu'on relise la loi 053 qui régit le secteur de l'électricité dans notre pays. Si cela n'est pas fait, ce sera une entrave à la marche du pays vers la mise en place du marché régional d'électricité.

Il sera également question de veiller davantage à la bonne gouvernance du secteur d'électricité à travers l'instauration d'une comptabilité séparée au niveau de notre société nationale d'électricité (SONABEL, Ndlr).

En effet, au niveau des activités du secteur de l'électricité, il y a trois segments : il y a la production, il y a le transport et il y a la distribution. Pour une gestion normale et efficace, il faut séparer la comptabilité de ces différents segments.

Un autre point à mettre en œuvre, c'est l'accès des tiers au réseau. Cela consistera, dans le cadre du marché d'électricité, à faire en sorte que par exemple, une de nos sociétés minières ou de cimenterie, puisse acheter directement l'électricité auprès d'une compagnie en Côte-d'Ivoire, sans que cela soit faite par l'intermédiaire de la SONABEL dans le cadre d'une interconnexion.

Propos recueillis par Fulbert PARÉ



Photo de famille du 5^{ème} forum

Les partenaires



Changement à la tête du Ministère de l'Energie



Dr Bachir Ismaël OUÉDRAOGO
Nouveau Ministre de l'Energie

Au moment où nous procédions au bouclage de la présente édition ce jour 31 janvier 2018, est intervenu un remaniement au sein du Gouvernement. On note neuf (09) départs et sept (07) arrivées. Parmi les départs figure le Ministre de l'Energie, le Pr Alfa Oumar DISSA. Après deux (02) années passées à la tête de ce département, le Pr DISSA cède sa place au Dr Bachir Ismaël OUÉDRAOGO.

Titulaire d'un doctorat en Economie des énergies renouvelables et Changement climatique de l'université de Manchester en Angleterre et enseignant à l'Institut d'ingénierie de l'eau et de l'environnement (2iE), à Ouagadougou, Dr OUÉDRAOGO siégeait à l'Assemblée nationale en qualité de député du MPP, le Mouvement du Peuple pour le Progrès.

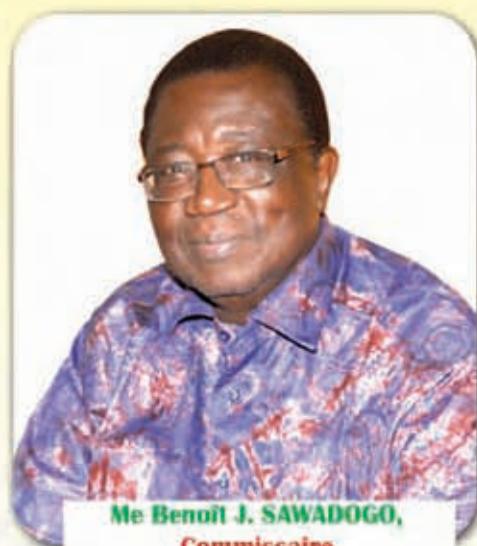
Les Membres du Conseil de Régulation



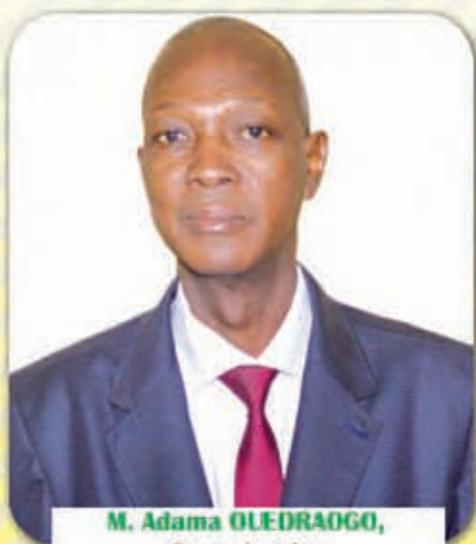
Mme Mariam Gui NIKIEMA,
Présidente



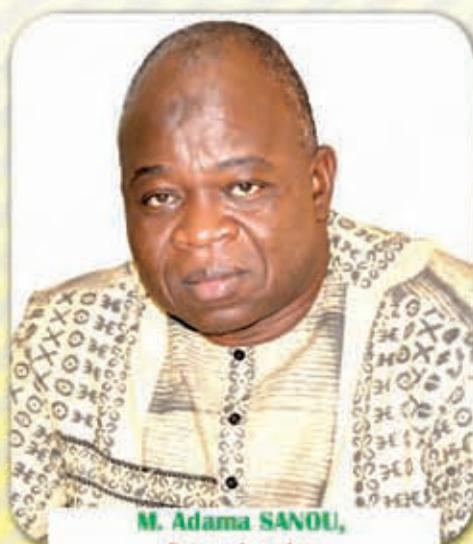
M. Adama BARRY,
Commissaire



Me Benoît J. SAWADOGO,
Commissaire



M. Adama OUEDRAOGO,
Commissaire



M. Adama SANDO,
Commissaire



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE...



...SUIVIE D'UNE PHOTO DE FAMILLE DU PERSONNEL

*Le Régulateur de l'énergie,
le journal au cœur
de vos centres d'intérêts*





PROCESSUS D'ADOPTION DU PROJET DE LOI PORTANT RÉORGANISATION GÉNÉRALE DE L'ÉNERGIE
La CODECC soutient l'ARSE

Précédé par la 8ème Réunion
des Comités Consultatifs de l'ARREC
14 - 15 Novembre 2016
www.serec.org

Mail de la Présidente **Actualités** **Décisions et Avis**

Cher citoyen,

Bonjour et bienvenu sur le site web de l'Autorité de Régulation du Sous-Secteur de l'Électricité (ARSE) du Burkina Faso, votre présence sur ce site nous réjouit, en outre qu'en tant que membres du Conseil de Régulation et des Comités de l'ARSE.



de votre intérêt pour notre activité qui est de promouvoir le développement du secteur de l'électricité à travers les activités de production, d'exploitation, de distribution, de vente, d'exportation et d'importation de l'énergie électrique dans toute l'étendue du territoire national en respectant les derniers standards internationaux de qualité de votre disposition.

A LA UNE



La Présidente de l'Autorité de Régulation du Secteur de l'Énergie (ARSE), Madame Coulibaly Madina (...)

Une délégation de Orange Burkina Faso chez la Présidente de l'ARSE.

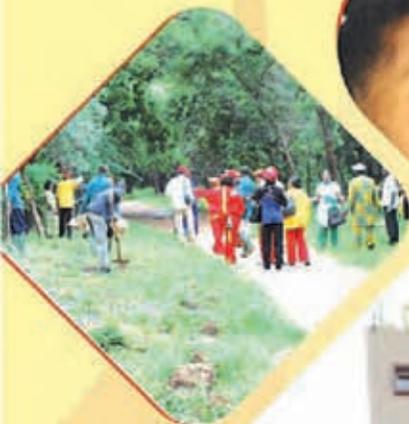


Bulletin Officiel n°002

SOMMAIRE:

Loi..... P. 02
 Décrets..... P. 43
 Décision..... P. 85
 Avis..... P. 95

Décembre 2017



Les lots aux heureux gagnants,
Les bénéfices à la nation entière !

Interdit aux
-18



Manufacture des Arts Graphiques
Tél : +226 25 37 93 90
E-mail : mag.burkina@yahoo.fr